

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative à la situation des  
auxiliaires d'enseignement.**

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst :

Je suis interpellé par le statut précaire et les perspectives de carrière peu motivantes des auxiliaires d'éducation de la commune d'Anderlecht.

Ils/Elles surveillent les enfants avant et après les heures de cours, les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires, dans les écoles primaires néerlandophones et francophones.

Ils/Elles sont aussi régulièrement sollicité(e)s pour le remplacement d'enseignants et certain(e)s d'entre eux/elles sont également active(f)s dans l'enseignement spécialisé. En dépit de la charge de travail et des responsabilités croissantes, elles/ ils travaillent toujours sous un statut de niveaux E, qui correspond à l'échelle salariale la plus basse des administrations locales du pays.

Pour une grande majorité de ces travailleurs, les années de service ne sont cependant pas prises en compte, ce qui les oblige à suivre une formation complémentaire de plus de 150 heures et à recommencer leur carrière de zéro.

Pour attirer l'attention du collège ils/elles ont fait grève mercredi passé pour dénoncer la précarité de leur statut. Un sitting a été organisé devant la maison communale.

Il me revient qu'après négociation la situation est bloquée et peu de progrès sont envisageables.

Quelles sont les pistes et les marges que le collège compte dégager pour permettre aux auxiliaires de percevoir un salaire décent ?

Est-ce le collège compte remédier à cette situation et permettre de réelles perspectives de carrière aux auxiliaires ?

Monsieur l'Échevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord :

Monsieur le conseiller je vous remercie pour votre question qui me permettra quelque peu d'éclaircir cette situation.

Tout d'abord, permettez moi de revenir sur quelques uns de vos propos. Le passage de niveau E en D ne représente certainement pas une perspective de carrière peu motivante à mes yeux. Par ailleurs, je ne comprends pas très bien en quoi cette avancée représente un recommencement à zéro de leur carrière...

Pour en revenir sur le fond du problème, le collège est, depuis un certain temps déjà, bien conscient des responsabilités portées par ces personnes et c'est pourquoi, il a été décidé d'inscrire un budget afin de revaloriser cette fonction.

S'en est alors suivi une concertation avec les syndicats qui a abouti en juin 2019 à un accord avec les trois représentations des travailleurs.

En quoi consistait-il ? A un passage de niveau en 2 phases :

Première phase : passage de niveau pour toutes celles et ceux qui détiennent un certificat de compétence dans le cadre de leur fonction. La liste des certificats éligible a été proposée aux syndicats et ceux-ci l'ont validée lors de la signature de notre accord. Cette première phase a été réalisée et 38 auxiliaires se sont vues passées en niveau D en date du premier octobre.

Deuxième phase : l'administration s'est engagée à organiser une formation de 150h, dès 2020 pour l'ensemble des auxiliaires désireuses de la suivre, payée par l'administration et pendant les heures de travail. Un test certificatif serait alors organisé afin de valider les compétences acquises pendant ces heures de formation et les lauréats se verraient alors passer en niveau D. Cette phase est en cours et malgré un petit retard que nous avons expliqué aux syndicats, nous sommes toujours en ordre de marche pour aboutir sur cette phase.

Comme vous pouvez le constater, nous avons respecté nos engagements et c'est donc avec grande incompréhension que nous avons appris qu'une représentation syndicale (qui n'était d'ailleurs pas soutenue par les deux autres) est revenue sur l'accord qu'elle avait signée.

Nous avons donc rencontré les auxiliaires afin de les entendre et de leur expliquer notre point de vue. Celui qui vise à dire qu'une formation continuée est bénéfique pour tout le monde et qui ne remet nullement en question les compétences déjà acquises. Qui plus est pendant les heures de travail et à nos frais.

Voici donc les éléments de réponse que je peux fournir quant aux mesures visant à revaloriser les salaires et donner des perspectives de carrière motivantes aux auxiliaires d'éducation.

K. ADINE ajoute que s'il résume bien les explications de Monsieur l'Échevin DROUART, cette manifestation n'avait pas lieu d'être.

Monsieur l'Échevin DROUART ne comprend pas pourquoi elle était organisée.